

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 17-mars-2024

Numéro de révision 3

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit:

Copper powder, 5% in graphite

Cat No. :

89688

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Substances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-

support/forms/email-us.html

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

ALFAA89688

Date de révision 17-mars-2024

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

Matières solides inflammables Catégorie 2 (H228)

Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Catégorie 2 (H319)

Catégorie 3 (H335)

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H228 - Matière solide inflammable

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Copper powder, 5% in graphite

Date de révision 17-mars-2024

3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Graphite	7782-42-5	EEC No. 231-955-3	95.00	-
Cuivre	7440-50-8	EEC No. 231-159-6	5.00	Flam. Sol. 2 (H228) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation

cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin en

cas de symptômes.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel Pas de précautions spéciales requises. **de premiers secours**

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun raisonnablement prévisible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits dangereux résultant de la combustion

Copper powder, 5% in graphite

Date de révision 17-mars-2024

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 4.1 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Belgique -** Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France -** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par

Copper powder, 5% in graphite

Date de révision 17-mars-2024

l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)

CH - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Graphite		STEL: 30 mg/m ³ 15 min	TWA / VME: 2 mg/m ³ (8	TWA: 2 mg/m ³ 8 uren	TWA / VLA-ED: 2 mg/m ³
		STEL: 12 mg/m ³ 15 min	heures).	_	(8 horas)
		TWA: 10 mg/m ³ 8 hr	·		
		TWA: 4 mg/m ³ 8 hr			
Cuivre		STEL: 0.6 mg/m3 15 min	TWA / VME: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ 8 uren	TWA / VLA-ED: 0.01
		STEL: 2 mg/m ³ 15 min	(8 heures).	TWA: 1 mg/m ³ 8 uren	mg/m³ (8 horas)
		TWA: 1 mg/m ³ 8 hr	TWA / VME: 1 mg/m ³ (8		
		TWA: 0.2 mg/m ³ 8 hr	heures).		
			STEL / VLCT: 2 mg/m ³ .		

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Graphite		TWA: 1.25 mg/m ³ (8	TWA: 2 mg/m ³ 8 horas	_	TWA: 2 mg/m ³ 8
·		Stunden). AGW -			tunteina
		exposure factor 2			
		TWA: 10 mg/m ³ (8			
		Stunden). AGW -			
		exposure factor 2			
		TWA: 0.3 mg/m ³ (8			
		Stunden). MAK			
		multiplied by the			
		material density;except			
		ultrafine particles			
		TWA: 4 mg/m ³ (8			
		Stunden). MAK			
		Höhepunkt: 2.4 mg/m ³			
Cuivre		TWA: 0.01 mg/m ³ (8	TWA: 0.2 mg/m ³ 8 horas	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 uren	TWA: 0.02 mg/m ³ 8
		Stunden). MAK `	TWA: 1 mg/m ³ 8 horas		tunteina
		Höhepunkt: 0.02 mg/m ³			

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Graphite	MAK-KZGW: 10 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ 8 timer	TWA: 3 mg/m ³ 8	TWA: 4.0 mg/m ³ 8	TWA: 5 mg/m ³ 8 timer
	15 Minuten	STEL: 5 mg/m ³ 15	Stunden	godzinach	TWA: 2 mg/m ³ 8 timer
	MAK-TMW: 5 mg/m ³ 8	minutter	TWA: 10 mg/m ³ 8	TWA: 1.0 mg/m ³ 8	TWA: 10 mg/m ³ 8 timer
	Stunden		Stunden	godzinach	TWA: 4 mg/m ³ 8 timer
					STEL: 10 mg/m ³ 15
					minutter. natural;value
					calculated total dust
					STEL: 4 mg/m ³ 15
					minutter. natural;value
					calculated respirable
					dust
					STEL: 20 mg/m³ 15
					minutter. synthetic;value calculated total dust
					STEL: 8 mg/m ³ 15
					minutter. synthetic;value
					calculated respirable
					dust
Cuivre	MAK-KZGW: 4 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³ 8 timer	STEL: 0.2 mg/m ³ 15	TWA: 0.2 mg/m ³ 8	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 timer
	15 Minuten	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 timer	Minuten	godzinach	TWA: 1 mg/m ³ 8 timer
	MAK-KZGW: 0.4 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ 15	TWA: 0.1 mg/m ³ 8		STEL: 3 mg/m ³ 15
	15 Minuten	minutter	Stunden		minutter. value
	MAK-TMW: 1 mg/m ³ 8	STEL: 0.2 mg/m ³ 15			calculated dust
	Stunden	minutter			STEL: 0.3 mg/m ³ 15
	MAK-TMW: 0.1 mg/m ³ 8				minutter. value
	Stunden				calculated fume

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Graphite	TWA: 5.0 mg/m ³	TWA-GVI: 4 mg/m ³ 8	TWA: 2 mg/m ³ 8 hr. all		TWA: 2.0 mg/m ³ 8
	_	satima. respirable dust	forms except fibres;		hodinách. respirable
		TWA-GVI: 10 mg/m ³ 8	respirable fraction		fraction, <=5% Silica,
		satima. total dust,	STEL: 6 mg/m ³ 15 min		Cristobalite, Tridymite
		inhalable particles	·		and .gammaAluminium

Copper powder, 5% in graphite

Date de révision 17-mars-2024

				oxide dust
Cuivre	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA-GVI: 0.2 mg/m ³ 8	TWA: 0.2 mg/m ³ 8 hr.	TWA: 1 mg/m ³ 8
	_	satima. Cu fume	Cu fume	hodinách. dust
		TWA-GVI: 1 mg/m ³ 8	TWA: 1 mg/m ³ 8 hr. Cu	TWA: 0.1 mg/m ³ 8
		satima. Cu dust	dusts and mists	hodinách. fume
		STEL-KGVI: 2 mg/m ³ 15	STEL: 2 mg/m ³ 15 min	Ceiling: 2 mg/m ³ dust
		minutama. dust Cu	STEL: 0.6 mg/m3 15 min	Ceiling: 0.2 mg/m ³
			_	fume

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Graphite	TWA: 5 mg/m ³ 8		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ 8	TWA: 5 mg/m ³ 8
	tundides. total dust		TWA: 5 mg/m ³	órában. AK	klukkustundum. total
				TWA: 2 mg/m ³ 8	dust
				órában. AK	TWA: 2.5 mg/m ³ 8
					klukkustundum.
					respirable fraction
					Ceiling: 10 mg/m³ total
					dust
					Ceiling: 5 mg/m ³
					respirable dust
Cuivre	TWA: 1 mg/m ³ 8		STEL: 2 mg/m ³	STEL: 0.2 mg/m ³ 15	TWA: 1.0 mg/m ³ 8
	tundides. total dust		TWA: 0.2 mg/m ³	percekben. CK	klukkustundum. total
	TWA: 0.2 mg/m ³ 8		TWA: 1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ 8	dust and powder
	tundides. respirable			órában. AK	TWA: 0.1 mg/m ³ 8
	dust			TWA: 0.01 mg/m ³ 8	klukkustundum. Cu
				órában. AK	respirable fraction, fume
					Ceiling: 2 mg/m³ total
					dust dust and powder
					Ceiling: 0.2 mg/m³ Cu
					respirable dust, fume

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Graphite	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ dust			TWA: 2 mg/m ³ 8 ore
		IPRD			
Cuivre	STEL: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m3 inhalable			TWA: 0.5 mg/m ³ 8 ore
	TWA: 0.5 mg/m ³	fraction IPRD			STEL: 0.2 mg/m ³ 15
		TWA: 0.2 mg/m ³			minute
		respirable fraction IPRD			STEL: 1.5 mg/m ³ 15
					minute

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Graphite		TWA: 10 mg/m ³ total			
		aerosol			
		TWA: 2 mg/m ³			
		respirable fraction			
Cuivre	TWA: 0.5 mg/m ³ 1234	TWA: 1 mg/m ³		TLV: 0.01 mg/m ³ 8	
	MAC: 1 mg/m ³	inhalable fraction		timmar. NGV	
		TWA: 0.2 mg/m ³			
		respirable fraction			

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques	Les effets chroniques
	(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)

Copper powder, 5% in graphite

Date de révision 17-mars-2024

Cuivre	DNEL = 273mg/kg	DNEL = 137mg/kg
7440-50-8 (5.00)	bw/day	bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Graphite 7782-42-5 (95.00)			DNEL = 1.2mg/m ³	DNEL = 1.2mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
Cuivre	$PNEC = 7.8 \mu g/L$	PNEC = 87mg/kg	PNEC = $230\mu g/L$	PNEC = 65mg/kg
7440-50-8 (5.00)		sediment dw		soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Cuivre	PNEC = $5.2\mu g/L$	PNEC = 676mg/kg			
7440-50-8 (5.00)		sediment dw			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc naturel Caoutchouc nitrile Néoprène PVC	Voir les recommandations du fabricant	-	EÑ 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du

Vêtements à manches longues.

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Type de filtre recommandé : Filtre à particules

Copper powder, 5% in graphite

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Conserver une ventilation adéquate

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Solide

Solide

Solide

Date de révision 17-mars-2024

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect

Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune donnée disponible Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Point de ramollissement Aucune donnée disponible Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible

Inflammabilité (Liquide) Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Point d'éclair Aucune information disponible Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible

pН Aucune information disponible Viscosité Sans objet

Hydrosolubilité Insoluble dans l'eau

Aucune information disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Pression de vapeur

Aucune donnée disponible Densité / Densité Aucune donnée disponible Densité apparente Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Sans objet

Caractéristiques des particules Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Vitesse de combustion, ou durée de combustion = > 2.2 mm/s ou < 45 secs Matières solides inflammables

La zone humidifiée a été franchie - Non

Taux d'évaporation Sans objet - Solide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune information disponible.

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Copper powder, 5% in graphite

Date de révision 17-mars-2024

Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Aucune donnée disponible Cutané(e) Aucune donnée disponible Inhalation Aucune donnée disponible

Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Graphite	-	-	LC50 > 2000 mg/m ³ (Rat) 4 h
Cuivre	-	-	LC50 > 5.11 mg/L (Rat) 4 h

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée;

Aucune donnée disponible

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 2 oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Peau

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

Aucune donnée disponible g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 3

organes cibles - exposition

unique;

Résultats / Organes cibles Système respiratoire.

i) toxicité spécifique pour certains

organes cibles — exposition

Aucune donnée disponible

répétée;

Organes cibles Aucune information disponible.

j) danger par aspiration; Sans objet

Solide

Copper powder, 5% in graphite

Date de révision 17-mars-2024

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Contient une substance:. Très toxique pour les organismes aquatiques. Le produit contient

les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Graphite	LC50: > 100 mg/L, 96h semi-static (Danio rerio)		
Cuivre	Onchorhynchys mykiss: LC50=0.15 mg/L 96h Cuprinus carpio: LC50=0.8 mg/L 96h	(Daphnia magna)	0.0426-0.0535 mg/L EC50 72 h 0.031-0.054 mg/L EC50 96 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance Insoluble dans l'eau.

Dégradabilité Ne s'applique pas aux substances inorganiques.

Dégradation dans l'usine de Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou

traitement des eaux usées non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il est possible que la substance soit sujette à bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol Mobilité peu probable dans

l'environnement du fait de sa faible solubilité dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

Copper powder, 5% in graphite

Date de révision 17-mars-2024

locales.

Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les Emballages contaminés

récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques Le code européen des déchets

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Peut être éliminé

en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN1325

14.2. Désignation officielle de Solide organique inflammable, n.s.a.

transport de l'ONU

Nom technique (copper in graphite)

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.1

transport

14.4. Groupe d'emballage Ш

ADR

14.1. Numéro ONU UN1325

Solide organique inflammable, n.s.a. 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

(copper in graphite) Nom technique

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.1

transport

14.4. Groupe d'emballage Ш

IATA

UN1325 14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de Solide organique inflammable, n.s.a.

transport de l'ONU

Nom technique (copper in graphite)

14.3. Classe(s) de danger pour le 4.1

transport

14.4. Groupe d'emballage Ш

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

prendre par l'utilisateur

14.6. Précautions particulières à

Non applicable, les produits emballés 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

I'OMI

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pas de précautions spéciales requises.

Copper powder, 5% in graphite

Date de révision 17-mars-2024

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Graphite	7782-42-5	231-955-3	-	-	X	X	KE-18101		-
Cuivre	7440-50-8	231-159-6	-	-	X	X	KE-08896	X	-

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Graphite	7782-42-5	X	ACTIVE	X	-	X	X	X
Cuivre	7440-50-8	Х	ACTIVE	Х	-	Х	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Sans objet

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	Restrictions applicables	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Graphite	7782-42-5	-	-	-
Cuivre	7440-50-8	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

Seveso III Directive (2012/18/EC)

	Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Г	Graphite	7782-42-5	Sans objet	Sans objet
	Cuivre	7440-50-8	Sans objet	Sans obiet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Réglementations nationales

Classification allemande WGK

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = non dangereux pour les eaux (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Graphite	nwg	

Copper powder, 5% in graphite

Date de révision 17-mars-2024

Cuivre	WGK2	Class III: 1 mg/m³ (Massenkonzentration)

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Graphite	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 16
-	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 25

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Cuivre 7440-50-8 (5.00)	Substances interdites et réglementées	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H228 - Matière solide inflammable

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air **Transport Association**

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

EC50 - Concentration efficace 50%

Inventory of Chemical Substances)

LD50 - Dose létale à 50%

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Copper powder, 5% in graphite

Date de révision 17-mars-2024

Dangers physiques D'après les données d'essai

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Préparée par Département sécurité du produit.

Date de révision 17-mars-2024

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité